

## LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

Nous, parlementaires français issus de la majorité présidentielle et des rangs de l'opposition, réaffirmons notre engagement en faveur d'une résolution pacifique et négociée du conflit israélo-palestinien reposant sur le principe de deux Etats pour deux peuples.

Nous sommes convaincus que seule la voie du dialogue peut garantir l'établissement d'une paix juste et durable. Aussi, nous appelons Israéliens et Palestiniens à reprendre sans plus tarder le chemin des pourparlers et les exhortons à s'abstenir de toute démarche unilatérale.

C'est la raison pour laquelle, nous nous opposons à la stratégie de contournement des négociations visant à imposer la reconnaissance unilatérale d'un Etat palestinien lors de la session de septembre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Certes, le chemin qui mène à la paix est parsemé d'obstacles et le blocage actuel des pourparlers pourrait conduire un certain nombre d'entre nous à estimer qu'une telle démarche est frappée au coin du bon sens.

Elle est en réalité dangereuse, contreproductive et illusoire. Dangereuse, car loin de résoudre le conflit, elle ne fera que le perpétuer et l'exacerber en suscitant des attentes au sein de la population palestinienne que la réalité du terrain ne saurait combler. La frustration générée par ces attentes déçues pourrait alors rapidement déboucher sur un nouveau cycle de violences. Cette démarche est également contreproductive et illusoire, car aucune « solution miracle » ne soustraira les parties à la laborieuse mais nécessaire négociation des dossiers relatifs au statut permanent (Jérusalem, les frontières, la sécurité, les implantations, les réfugiés, l'eau) sans laquelle aucune paix n'est envisageable.

Il n'y a en effet pas d'alternative aux négociations qui implique de part et d'autre des concessions douloureuses. Comme l'a rappelé le Président américain Barack Obama lors de son allocution du 19 mai 2011 devant le Département d'Etat, une paix durable et équitable n'est possible qu'au moyen d'une approche reposant sur une démarche de type bilatérale. *"Les actes symboliques destinés à isoler Israël aux Nations unies en septembre ne créeront pas un Etat indépendant"*, a-t-il ajouté.

Cette position a été récemment réaffirmée par le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, qui a estimé pour sa part lors d'une conférence de presse le 15 juin 2011 à Ramallah, que la reconnaissance unilatérale d'un Etat palestinien serait «... inutile et dangereuse ».

De même, au sein de l'Autorité palestinienne, cette stratégie de contournement des négociations est loin de faire l'unanimité. Le Premier ministre palestinien Salam Fayyad a publiquement fait part de ses doutes quant au bien fondé d'une telle démarche. Elle ne fera, selon lui, pas avancer la cause palestinienne et risquerait au contraire d'éloigner son peuple de la réalisation de sa légitime aspiration.

En outre, cette manœuvre politique sape les fondements juridiques sur lesquels repose le processus de paix et viole les accords conclus entre Israël et l'Autorité palestinienne, accords

dont la France et avec elle, l'ensemble de la communauté internationale, se sont portées garantes.

En effet, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de Sécurité de l'ONU, les accords d'Oslo (1993) et la Feuille de route adoptée par le Quartet (Nations-Unies, Etats-Unis, Russie, Union Européenne), rejettent toute démarche unilatérale et invitent les parties à négocier ensemble une résolution du conflit reposant sur le principe de « deux Etats pour deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ». Ce principe a été rappelé à de maintes reprises, notamment en Février 2011 par le Quartet qui « *...réaffirme qu'une action unilatérale de l'une ou de l'autre des parties en présence ne peut anticiper sur les négociations à venir et ne serait pas reconnue par la communauté internationale.* »

Par ailleurs, la reconnaissance unilatérale d'un Etat palestinien conduira les parties dans une impasse et condamnera le processus de paix à une mort certaine. Elle limitera inévitablement les marges de manœuvre de la direction palestinienne et sa capacité à faire des compromis. Toute concession sera à l'avenir interprétée et vécue par la population palestinienne comme un renoncement et un recul inacceptable.

De même, elle enterrera définitivement les espoirs des partisans Israéliens et Palestiniens de la paix qui n'ont cessé d'œuvrer en faveur d'une solution négociée depuis l'inauguration du processus de paix à Madrid en 1991. Elle les marginalisera au profit des extrémistes qui refusent toute concession et n'hésitent pas à recourir à la violence.

Enfin, cette démarche unilatérale mettra en péril la coopération israélo-palestinienne dans les domaines de l'économie et de la sécurité qui a permis une croissance sans précédent en Cisjordanie et l'instauration d'un calme relatif dans les Territoires placés sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Elle conduira les parties à durcir leurs positions et risquerait de précipiter un nouvel affrontement à l'heure où les incertitudes planent sur l'avenir d'une région instable qui connaît de profonds bouleversements.

Nous savons toute l'attention que votre gouvernement porte au processus de paix au Proche-Orient et partageons avec vous le souhait que la France et ses partenaires européens jouent un rôle plus actif dans les pourparlers israélo-palestiniens.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président de la République, de réaffirmer l'engagement de la France en faveur d'une solution négociée au conflit en vous opposant à la résolution visant à imposer de manière unilatérale la reconnaissance d'un Etat palestinien. Seul un retour à la table des négociations et des concessions réciproques reposant sur le principe d'une reconnaissance mutuelle garantira l'établissement d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre plus haute considération.

## Signataires:

- 1) **Claude Goasguen**, Union pour un Mouvement Populaire, Président du groupe d'amitié France/Israël, Député-maire, ancien ministre
- 2) **Jean-Pierre Placade**, Rassemblement Démocratique et Social Européen, Président du groupe d'amitié France/Israël sénateur
- 3) **Hoffman-Rispal Danièle**, Membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Députée
- 4) **Patrick Beaudoin**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 5) **Herve Mariton**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, ancien ministre
- 6) **Yvon Collin**, Président du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE), Sénateur
- 7) **Michel Hunault**, Nouveau Centre, Député
- 8) **Didier Quentin**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, Vice-président de la commission des Affaires européennes, ministre plénipotentiaire
- 9) **Stephane Demilly**, Nouveau Centre, Député-maire, Vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- 10) **Monique Iborra**, membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Députée, Vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées
- 11) **Rudy Salles**, Vice-président du Nouveau Centre, Vice-président de l'Assemblée nationale, Député

- 12) **Sylvie Desmarescaux**, non affiliée, sénatrice-maire
- 13) **Herve Maurey**, Union centriste, sénateur-maire
- 14) **Raymond Couderc**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur-maire
- 15) **Jean-Marie Bockel**, Rassemblement Démocratique et Social Européen, sénateur, ancien ministre
- 16) **Serge Blisko**, Membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Député
- 17) **Emile Blessig**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 18) **Manuel Valls**, Membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Député-maire (pending)
- 19) **Eric Raoult**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, ancien ministre
- 20) **Madec Roger**, Membre du groupe socialiste, sénateur-maire
- 21) **Jacques Remiller**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 22) **Jean-Pierre Leleux**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur-maire
- 23) **Fauconnier Alain**, Membre du groupe socialiste, sénateur-maire
- 24) **Lionnel Luca**, Union pour un Mouvement Populaire, Co-président de la Droite populaire  
Député
- 25) **Yves Dauges**, Membre du groupe socialiste, sénateur
- 26) **Marie-Louise Fort**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée

- 27) **Yvan Lachaud**, Président du groupe Nouveau Centre, à l'Assemblée Nationale, Député
- 28) **Jean-Luc Prél**, Nouveau Centre, Vice-président de la commission des affaires sociales, Député
- 29) **Étienne Mourrut**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 30) **George Paul-Langevin**, Vice-présidente du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Députée
- 31) **Jacques Gautier**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur-maire
- 32) **Philippe Gosselin**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 33) **Nicole Bricq**, membre du groupe socialiste, sénatrice, Vice-présidente de la commission des finances
- 34) **Philippe Vitel**, Union pour un Mouvement Populaire, Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées, Député
- 35) **Jean-claude Frécon**, Membre du groupe socialiste, sénateur-maire
- 36) **Joëlle Garriaud-Maylam**, Union pour un Mouvement Populaire, Vice-présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Députée
- 37) **Daniel Mach**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 38) **Jean-François Mancel**, Union pour un Mouvement Populaire, Député
- 39) **Valéry Boyer**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 40) **Michel Voisin**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées

- 41) **Paul Jeanneteau**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 42) **Mélot Colette**, Union pour un Mouvement Populaire, Vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, sénatrice
- 43) **Simon Sutour**, Membre du groupe socialiste, Vice-président de la commission des Affaires européennes, sénateur
- 44) **Arlette Grosskost**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 45) **Jean-Marie Le Guen**, Membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Député, adjoint au maire de Paris
- 46) **Anne Grommerch**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 47) **Jean Lasalle**, Vice-président du Modem, Député
- 48) **Bernard Debré**, Union pour un Mouvement Populaire, Député, ancien ministre
- 49) **Isabelle Vasseur**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée-maire
- 50) **Jean-François Humbert**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur
- 51) **Dominique Tian**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 52) **Françoise Branget**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 53) **Éric Straumann**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 54) **Pascale Crozon**, Membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Députée
- 56) **Marcel Bonnot**, Union pour un Mouvement Populaire, Député (pending)

- 57) **Jacques Groperrin**, Union pour un Mouvement Populaire, Député (pending)
- 58) **Gilbert Barbier**, Rassemblement Démocratique et Social Européen, Vice-président de la commission des affaires sociales, sénateur (pending)
- 59) **Laurent Béteille**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur-maire
- 60) **Serge Lagauche**, Membre du groupe socialiste, Vice-président de la culture, de l'éducation et de la communication, sénateur
- 61) **Bernadette Dupont**, Union pour un Mouvement Populaire, sénatrice
- 62) **Fabienne Keller**, Union pour un Mouvement Populaire, secrétaire de la commission des finances, sénatrice (pending)
- 63) **Armand Jung**, membre du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, Député
- 64) **Pierre-Christophe Baguet**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 65) **Jacques Kossowski**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 66) **Geneviève Lévy**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 67) **Jean Besson**, membre du groupe socialiste, sénateur
- 68) **Françoise Hostalier**, Union pour un Mouvement Populaire, Députée
- 69) **Marc Bernier**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 70) **Michel Sordi**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire
- 71) **André Schneider**, Union pour un Mouvement Populaire, Député, Vice-Président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

72) **Michel Herbillon**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, Vice-président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

73) **Roland Blum**, Union pour un Mouvement Populaire, Député, Premier Adjoint au Maire de Marseille

74) **Bruno Gilles**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur-maire

75) **Richard Mallié**, Union pour un Mouvement Populaire, Député, Questeur de l'Assemblée nationale

76) **Jean-Michel Baylet**, Président du Parti Radical de gauche, sénateur, ancien ministre

77) **Jean-Claude Guibal**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire

78) **Colette Giudicelli**, Union pour un Mouvement Populaire, sénatrice

79) **Jean-Marie Sermier**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire

80) **Georges Mothron**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire, Premier Vice-président du conseil général du Val d'Oise

81) **Paul Durieu**, Union pour un Mouvement Populaire, Député

82) **Jean-Christophe Lagarde**, Président exécutif du Nouveau centre, Vice-président de l'Assemblée nationale, Député-maire

83) **Dino Cinieri**, Union pour un Mouvement Populaire, Député

84) **Daniel Spagnou**, Union pour un Mouvement Populaire, Député-maire

**85) Francis Grignon**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur

**86) René Beaumont**, Union pour un Mouvement Populaire, sénateur

**87) Guy Teissier**, Union pour un Mouvement Populaire, Président de la commission de la Défense, député-maire